

des minéraux non métalliques (4.4 p. 100), suivis des articles en bois (2.6 p. 100), des produits du fer et de l'acier (1.5 p. 100), et des appareils et fournitures électriques (1.3 p. 100). La production des métaux non ferreux a diminué de 0.5 p. 100 et celle du matériel de transport, de 0.2 p. 100.

Le niveau de l'activité manufacturière en 1961, en fonction du nombre de personnes employées, a fléchi dans toutes les provinces sauf Terre-Neuve et le Nouveau-Brunswick; dans ces deux provinces l'emploi a augmenté, respectivement, de 6.1 et 1.2 p. 100. La Nouvelle-Écosse a subi la plus forte diminution (4.8 p. 100), suivie de la Saskatchewan (3.9 p. 100), de la Colombie-Britannique (2.3 p. 100), de l'Alberta et du Québec (1.8 p. 100), du Manitoba (1.6 p. 100), de l'Ontario (1.2 p. 100) et de l'Île-du-Prince-Édouard (0.3 p. 100). Le fait saillant, à ce propos, est probablement le revirement de la tendance de l'emploi manufacturier en Saskatchewan, qui, après trois années d'augmentation de suite, a enregistré la seconde diminution en importance.

PARTIE II.—STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

Section 1.—Expansion de l'industrie

Il n'existe pas de statistique manufacturière en tous points comparable à l'égard d'une longue période. De 1870 à 1915, comme elle n'était réunie qu'à l'occasion des recensements décennaux ou quinquennaux, la statistique présentait fatalement des divergences. Le recensement annuel des manufactures a été institué en 1917; bien que la réunion et la présentation des statistiques aient connu de nombreux changements depuis lors, on s'est efforcé de reporter toutes les principales modifications jusqu'en 1917. Aussi les chiffres de la période sont-ils assez comparables.

En 1952, le Bureau de la statistique a changé de méthode quant à la statistique de la production de denrées ouvrées. Aux établissements de plusieurs industries dont les stocks sont notoirement très peu changés en fin d'année, le Bureau a demandé de déclarer la valeur des expéditions franco départ plutôt que la valeur brute des produits. La «valeur des produits» était la valeur d'origine des produits, vendus ou non. Aux produits non vendus était attribuée la valeur moyenne de vente d'articles semblables vendus durant l'année. La «valeur d'origine des expéditions» est celle des produits vendus durant l'année, peu importe l'époque de la production, et s'obtient habituellement sans peine en consultant les écritures de l'établissement. Le changement visait à faciliter à la majorité des établissements leur déclaration. La valeur des expéditions, pour les établissements de faible ou moyenne importance, est plus pratique et s'obtient facilement en consultant leurs livres, tandis que la valeur des produits, pour les établissements qui n'inscrivent pas ces renseignements, doit être obtenue au moyen de calculs spéciaux. A partir de 1957, les chiffres sont donnés suivant la Classification type révisée des industries expliquée aux pages 683-684.

En raison du changement de définition de l'unité déclarante (établissement) pour le Recensement des entreprises de commerce et de service, 1961, la statistique de 1961 n'est pas absolument comparable à celle des années antérieures. D'après le nouveau concept, la valeur globale des expéditions en 1960 a atteint \$23,279,804,128, soit \$467,652,955 de moins que le chiffre de 1960 établi d'après l'ancienne formule. Des chiffres révisés remontant à 1957 paraîtront dans les rapports de 1961 que publiera la Division de l'industrie du B.F.S., ainsi que dans la prochaine édition de l'*Annuaire*.